

---

# ADAPTATION DES SERVICES D'ÉMACIATION ET RÉVISION DES ORIENTATIONS NORMATIVES :

## NOTE D'INFORMATION À L'ATTENTION DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU PERSONNEL DE MISE EN ŒUVRE

---

### PRÉFACE

En février 2020, les organismes des Nations Unies, sous la houlette de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ont publié le cadre du Plan d'action mondial pour la lutte contre l'émaciation des enfants (ci-après, le « Plan d'action Globale (GAP) »)<sup>1</sup>. Ce dernier vise à stimuler l'action en vue d'atteindre la cible des objectifs de développement durable relative à l'émaciation et traite des principaux facteurs de l'émaciation des enfants, mais aussi de l'amélioration de la santé des enfants et de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, de la prévention de l'insuffisance pondérale à la naissance et de l'amélioration des services de prise en charge de l'émaciation.

La publication du GAP a été suivie par des processus de planification du programme national dans des pays sélectionnés sous la direction de l'UNICEF. En plus de ces processus au niveau des pays, l'OMS a également participé au processus formel de révision et de mise à jour des directives sur la prévention et le traitement de l'émaciation.

Cette note d'information a pour but de répondre aux questions les plus courantes concernant le processus de révision des directives, le lien avec les travaux en cours sur les approches simplifiées et les principales étapes.

---

### Que couvrent les directives actuelles de l'OMS en matière d'émaciation ?

Les orientations normatives actuelles sur l'émaciation se rapportent au traitement de l'émaciation sévère en milieu ambulatoire et hospitalier. Les recommandations initiales de l'OMS ont été publiées en 2007<sup>2</sup> avant d'être actualisées en 2013<sup>3</sup>, avec des recommandations mises à jour pour la prise en charge de l'émaciation sévère. À ce jour, il n'existe pas d'orientation normative sur la prise en charge de l'émaciation modérée ou la prévention de l'émaciation.

### Que couvriront les nouvelles directives de l'OMS ?

Les directives révisées s'appuieront sur une série d'études de délimitation du champ d'application portant sur les domaines suivants :

1. Retard de croissance chez les nourrissons de moins de six mois ;
2. Émaciation sévère et œdèmes chez les enfants âgés de six mois et plus ;
3. Émaciation modérée chez les enfants âgés de six mois et plus ;
4. Prévention de l'émaciation<sup>4</sup>.

### Quel est le lien avec les approches simplifiées ?

De nombreuses recherches ont été menées au cours des cinq à dix dernières années sur la prise en charge de l'émaciation afin d'améliorer l'accès aux services ainsi que la

prestation des services. Ces projets de recherche ont inclus des innovations et des modifications qui sont communément connues sous le nom d'*approches simplifiées*. La recherche s'est généralement axée sur la manière de rendre les services de prise en charge de l'émaciation plus accessibles, plus simples à mettre en œuvre et plus rentables. Outre les travaux de recherche, des modifications ont également été apportées aux services de prise en charge dans des contextes opérationnels en raison de situations d'urgence, comme la pandémie de COVID-19. Les données probantes générées à ce jour seront évaluées au moyen d'évaluations de la portée afin de façonner les prochaines directives normatives. Lorsque le groupe chargé de la révision des directives détermine qu'il existe des données probantes suffisantes pour certaines modifications, des recommandations sont faites.

### Comment ces directives sont-elles élaborées ?

Un groupe chargé de l'élaboration des directives a été mis en place par l'OMS, puis consulté lors de l'étape initiale du processus de révision des directives. Au cours de cette consultation avec ledit groupe, certains domaines clés ont été identifiés concernant les retards de croissance chez les enfants de moins de six mois, ainsi que l'émaciation modérée et sévère. À la suite de cette consultation, des questions spécifiques seront élaborées selon le modèle PICO

(patient, intervention, comparaison, objectifs visés) et des examens systématiquement réalisés en ciblant ces domaines thématiques, afin d'étayer les directives normatives<sup>4</sup>.

#### **Quand ces directives seront-elles disponibles ?**

Il est prévu que les examens soient terminés en 2021 et que la réunion finale sur les directives se tienne à la fin de l'année 2021 pour formuler les recommandations<sup>4</sup>.

#### **Que se passe-t-il si des modifications des services existants sont nécessaires avant que les prochaines directives ne soient disponibles ?**

Il peut être approprié de modifier les services de prise en charge en raison de circonstances exceptionnelles. Les orientations actuelles indiquent que des simplifications sont appropriées dans le cadre de circonstances exceptionnelles et que la coordination avec les partenaires au niveau national est essentielle<sup>5</sup>. En outre, la production de données probantes sur les approches simplifiées est activement encouragée pour étayer les politiques nationales et internationales<sup>5</sup>. À ce titre, des approches simplifiées peuvent être examinées soit en matière d'intervention d'urgence, soit en matière de recherche pilote lorsque cela est jugé nécessaire.

#### **Que se passera-t-il si des questions restent sans réponse après l'examen de l'OMS ?**

Si des questions clés ou des lacunes en matière de recherche subsistent, elles seront mises en évidence dans les recommandations et accompagnées d'un programme de recherche<sup>4</sup>.

#### **Quand et comment les directives nationales doivent-elles être mises à jour ?**

Compte tenu de la révision normative mondiale en cours, il est recommandé que les révisions des protocoles nationaux pour l'émaciation ne débutent pas avant la publication de ces directives normatives révisées. À ce titre, il serait préférable que les processus d'examen nationaux aient lieu après la finalisation des orientations normatives mondiales.

#### **Quel soutien sera disponible dans le cadre du processus d'examen national ?**

Une fois que les prochaines directives auront été publiées, les organismes des Nations Unies, notamment l'OMS et l'UNICEF, apporteront leur soutien aux gouvernements nationaux qui souhaitent mettre à jour leurs directives, politiques, protocoles et modules de formation nationaux.

#### **Où puis-je obtenir les dernières informations concernant les approches simplifiées et la révision des directives de l'OMS ?**

Pour obtenir plus d'informations sur les approches simplifiées, veuillez consulter le site « L'État de la Malnutrition aiguë », accessible à l'adresse suivante : [www.acutemalnutrition.org/fr](http://www.acutemalnutrition.org/fr). Des mises à jour sur la base de la révision des orientations de l'OMS seront diffusées tout au long de l'évolution du processus au moyen de publications spécialisées comme Field Exchange. Rendez-vous ici pour accéder à l'article le plus récent.

---

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

1. Organisation mondiale de la Santé, UNICEF, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Global Action Plan on Child Wasting*, 2020.
2. Organisation mondiale de la Santé, Programme alimentaire mondial, UNICEF, *Prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë : déclaration commune*, 2007.
3. Organisation mondiale de la Santé, *Lignes directrices: mises à jour de la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère chez le nourrisson et chez l'enfant*, 2013.
4. « Summary of the development process for the guideline on the prevention and treatment of wasting », *Field Exchange 64*, en ligne, janvier 2021, p. 18.
5. Organisation mondiale de la Santé, Communiqué commun des Nations Unies, « Simplified approaches for the treatment of child wasting », 26-28 mars 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/nutrition/events/2019-consultation-simplified-treatment-childwasting-26to27march.pdf>